



L'année 2011 de La SSA

Rapport annuel



SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI

sommaire

1	Perception des droits	page 4
2	Utilisation des droits	6
3	Répartition des droits	7
4	Membres	8
5	Relations extérieures	9
6	Les fonds	10
7	Organisation	13
8	Rapport de l'organe de révision	16
9	Bilan & Comptes	17

créations, argent et créateurs

Atravers un sondage cet hiver auprès de tous les membres de la SSA, à 9 contre 1, les auteurs ont plébiscité la forme virtuelle pour le Rapport annuel de la société. Nous avons compris le message et simplifié l'objet en lui conservant les données essentiellement économiques et financières qu'il doit contenir pour présenter une compréhension claire de la gestion de l'entreprise durant l'année 2011. L'énumération des actions menées par les affaires culturelles par exemple, a été déplacée dans le numéro de «Papier» (104) précédant l'assemblée générale 2012, où elle est agrémentée des photographies qui illustrent la richesse de la création de ses auteurs membres. Ainsi, ce nouveau rapport devient aisément téléchargeable et imprimable par tout un chacun.

S'il abandonne alors la fonction de communication aussi culturelle qu'il avait pris au cours des années passées, par les économies qu'il propose en revanche, il facilite la réalisation d'autres actions de communication que le Conseil et la Direction ont déjà mis en œuvre et poursuivront au cours des saisons prochaines.

J'avais insisté justement, lors de la dernière assemblée générale, sur l'importance que les sociétés de gestion doivent accorder à leur travail de transparence et de communication concernant leurs activités bien sûr, mais aussi le rôle fondamental qu'elles jouent pour la diversité de la vie culturelle. Dans un environnement de l'information extrêmement versatile, où le mythe humaniste de la gratuité de la consommation des œuvres est utilisé de façon pernicieuse par des marchands ou des politiciens, la valorisation de l'acte de création et de l'engagement des créateurs est une mission constante que nous, sociétés coopératives d'auteurs, ne pouvons pas nous permettre de relâcher.

*Claude Champion
Président*

L'année 2011 en bref

- La légère hausse des encaissements (+0.61%) et la forte progression des montants répartis (+3.2%) contrastent avec une augmentation des charges qui devrait rester exceptionnelle : le taux moyen des commissions s'élève à 17.67%.
- Convaincue que la gestion collective est le meilleur instrument pour améliorer l'accès aux répertoires et le développement d'offres légales, la SSA a participé à des travaux examinant la faisabilité de délivrer des licences pan-européennes pour les utilisations en ligne - et soutient les efforts de la SAA (société des auteurs de l'audiovisuel) qui demande l'introduction d'un droit à rémunération inaliénable pour les scénaristes et les réalisateurs sur le plan européen.
- Sur le plan de la gestion collective obligatoire suisse, l'année a été marquée par les lenteurs d'adaptation de la perception de redevances aux progrès technologiques.
- Un nouveau changement est intervenu à la direction de la SSA, avec le départ de Jean Cavalli en septembre 2011. En novembre, le Conseil d'administration a promu Jürg Ruchti en le nommant directeur et en conférant la fonction de directeur adjoint à Patrick Willy, directeur des finances et des ressources humaines. La nouvelle direction se consacre à la mise en place d'une nouvelle organisation de l'administration, centrée sur les deux départements opérationnels (audiovisuel et scène) qui bénéficient du support des services juridiques et informatiques. C'est ainsi que le travail collaboratif sera préféré à une organisation plus hiérarchique.
- Enfin, tout au long de 2011, la SSA s'est lancée dans la vaste aventure de la redéfinition de son identité visuelle. Les résultats – nouveau logotype, nouvelle ligne graphique, nouveaux sites, nouveaux supports – seront rendus publics au cours de l'été 2012.

1 perception des droits

RUBRIQUE GÉNÉRALE	DÉTAIL	2010 (en francs)	2011 (en francs)	*	**
Droits de représentation scène	théâtre professionnel théâtre amateur	3 435 743.22 278 621.20 3 714 364.42	3 338 774.01 308 435.80 3 647 209.81	18.73%	-1.81%
Droits d'émission	SRG SSR radio et TV locales divers (sociétés soeurs)	6 647 982.74 65 044.70 17 093.50 6 730 120.94	6 833 932.59 27 542.05 28 256.85 6 889 731.49	35.38%	2.37%
Gestion collective obligatoire autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1) retransmission (TC 2) réception publique (TC 3) copie privée (TC 4) location (TC 5) location (TC 6) utilisation scolaire (TC 7) utilisation entreprise (TC 9) copie privée (TC12)	2 365 659.11 50 448.27 483 700.80 357 522.95 10 284.20 11 983.54 45 140.40 95 970.35 53 465.82 3 474 175.44	2 464 529.85 65 754.44 551 764.43 249 502.65 6 194.85 12 101.87 45 171.64 114 782.01 125 182.34 3 634 984.08	18.67%	4.63%
audiovisuel non francophone œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12 TC 1 à 12	120 819.10 95 754.55 216 573.65	104 990.08 106 177.23 211 167.31	1.08%	-2.50%
audiovisuel francophone	TC 1 à 3 TC 4 à 6 et 12 TC 7 et 9	2 599 069.54 1 014 740.99 164 724.56 3 778 535.09	2 749 950.29 894 638.20 194 956.00 3 839 544.49	19.72%	1.61%
Total gestion collective obligatoire		7 469 284.18	7 685 695.88		2.90%
Droits de reproduction Droits nouveaux médias Contrats individuels et divers		34 015.69 15 256.50 116 086.84 165 359.03	17 356.05 19 715.80 96 804.29 133 876.14	0.69%	-19.04%
Droits provenant de l'étranger		1 275 386.69 1 275 386.69	1 115 308.06 1 115 308.06	5.73%	-12.55%
TOTAUX		19 354 515.26	19 471 821.38	100%	0.61%

* % de l'encaissement total 2011

** Ecart entre 2010 et 2011

commentaires

La perception des droits en 2011 a atteint la somme de Fr. 19'471'821.38, progressant de 0.61% par rapport à 2010.

1.1 droits de représentation

Nous notons une légère diminution de -1.81% par rapport à 2010. 83.27% des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande, alors que la Suisse allemande et le Tessin représentent respectivement 11.98% et 3.93% (le solde provenant d'autres territoires à perception directe).

Par genre, le théâtre de texte (accompagné de musique ou non) constitue la plus importante contribution à nos perceptions (48.25%), suivi par les « one (wo)man shows » (20.5%) et les chorégraphies (11.11%).

1.2 droits d'émission

SRG SSR

L'augmentation de 2.8% est principalement due à l'augmentation des diffusions pour HD Suisse, et, de manière moins significative, à l'augmentation de certains forfaits TV et de la perception radio.

La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA.

Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement dans le domaine des télévisions privées, ce qui explique en grande partie la forte variation des encaissements dans ce domaine.

Pour la télévision, les accords sont basés sur le modèle négocié avec l'association faîtière TELESUISSE. La SSA représente également ProLitteris et SUISSIMAGE dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière.

Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris conclue en 2000. La perception n'est effectuée qu'auprès des diffuseurs suisses romands. Le cas échéant, des compléments de contrat pour régler la transmission simultanée de leurs programmes sur leurs sites Internet sont également conclus.

1.3 droits de gestion collective obligatoire

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. L'encaissement global de ces droits a augmenté de 2.9 %.

Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

Ces droits ont connu la plus forte progression en 2011, avec une augmentation de 4.63%. Elle provient principalement de la croissance des tarifs communs 1 (retransmission) et 3 (réception publique d'émissions).

A nouveau, les recettes provenant des tarifs communs 4 (copie privée) ont subi une forte baisse (-30%). Alors que le tarif sur les téléphones multimédia n'est toujours pas entré en vigueur, les redevances sur les supports traditionnels reculent. Cette situation est partiellement compensée par une hausse des perceptions provenant du tarif commun 12 (set-top-boxes avec mémoire et services d'enregistrements virtuels privés). Toutefois, en cas d'issue défavorable d'une procédure en cours, une partie de ces encaissements du tarif commun 12 devrait être restituée aux utilisateurs.

Oeuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus en exécution de la convention qui nous lie à SUISSIMAGE depuis 1998. Ils représentent une proportion stable de nos encaissements.

Les variations par rapport aux perceptions 2010 s'expliquent, d'une part par les mêmes évolutions des tarifs communs que celles exposées ci-dessus pour le répertoire dramatique et d'autre part par des versements compensatoires variables en fonction de l'utilisation effective des œuvres audiovisuelles en langue originale française. Cette dernière utilisation a enregistré un léger recul par rapport à l'exercice précédent.

1.4 droits en provenance de l'étranger

La SSA a reçu des redevances provenant de 17 sociétés pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres dans 15 pays différents: Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Russie. Par rapport à l'exercice précédent, la perception globale a diminué de 12.55%. Chaque année, cette fluctuation est fonction des tournées étrangères des spectacles créés par des membres de la SSA mais en 2011, c'est avant tout la faiblesse de l'euro qui est à l'origine de cette nouvelle baisse. En effet, la quasi-totalité de nos encaissements étrangers provient de la zone euro.

1.5 nouvelles formes d'exploitation

Nous avons pu signer un accord avec un second opérateur important dans le domaine de la vidéo à la demande. Toutefois, les conventions signées en 2010 et 2011 n'ont pas encore produit de recettes.

La télévision de rattrapage («catch-up TV») est intégrée au contrat général de diffusion avec les télévisions de la SSR.

2 utilisation des droits

(en francs)	2010	%	2011	%
Droits nets à répartir	14 775 493	76.34%	14 627 862	75.13%
Commissions	3 209 876	16.58%	3 440 937	17.67%
Attributions fonds de solidarité	18 706	0.10%	-	0%
Attribution fonds culturel	864 471	4.47%	827 783	4.25%
Attribution fonds de prévoyance	485 969	2.51%	575 239	2.95%
Encaissements totaux	19 354 515	100%	19 471 821	100%

2.1 commissions sur la perception des droits

(en francs)	2010	%	2011	%
Droits audiovisuels et gestion collective obligatoire	2 522 716	17.54%	2 766 202	18.80%
Droits de représentation	687 159	18.50%	674 735	18.50%
Droits en provenance de l'étranger	-	-	-	-

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés, définit un taux de frais pour cette année de 17.67% (16.58% en 2010).

Cette augmentation est la conséquence d'une augmentation exceptionnelle des charges (cf. page 19).

3 Répartition des droits

Droits (en francs)	2010	2011	%
Droits de représentation scène	2 971 488.77	2 917 764.41	18.95%
Droits d'émission			
SRG SSR	4 698 022.73	5 769 002.79	37.47%
radios et TV locales	44 339.28	20 818.25	0.14%
divers (sociétés sœurs)	17 227.50	23 559.65	0.15%
Gestion collective obligatoire			
autorisation répertoire dramatique	2 534 816.46	2 507 092.88	16.28%
audiovisuel non francophone + œuvres préexistantes littéraires	184 637.16	280 378.39	1.82%
audiovisuel francophone	3 018 954.48	2 634 904.61	17.11%
Droits de reproduction	31 259.80	17 321.70	0.11%
Droits nouveaux médias	12 166.86	15 771.20	0.10%
Gestion de contrats individuels et divers	108 888.10	93 285.65	0.61%
Droits provenant de l'étranger	1 288 542.41	1 116 211.77	7.25%
TOTAL	14 910 343.55	15 396 111.30	100%

La SSA n'a pas modifié ses règles générales de répartition. Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps :

- Droits d'émission SSR : 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger : à la fin du mois à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois
- Droits de gestion collective obligatoire : dans la deuxième moitié de l'année suivante

commentaires

La répartition globale des droits a augmenté de 3.27% (+Fr. 486'000), augmentation due aux droits d'émission.

La SSA a versé des redevances à 988 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+ 3%). Le montant total versé s'est élevé à Fr. 4'037'000 (+3.64%).

Elle a versé des droits à 22 sociétés étrangères établies dans 16 pays (Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie, Uruguay).

3.1 droits de représentation

Léger recul de 1.81%. La proportion des droits versés aux membres de la SSA est de 35.93%.

3.2 droits d'émission

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les 2-3 mois après le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément.

Versé au printemps 2011 pour les diffusions 2009, ce complément était de 31.25% du tarif provisoire pour la télévision et 14.3% pour la radio. Pour cette même période, la proportion de droits versés aux membres de la SSA est de 14.01% pour la télévision et de 8.77% pour la radio.

Le tarif provisoire concernant les premières et deuxième chaînes de télévision a pu être augmenté déjà pour 2010 de 6.25%, incluant la rémunération au titre de la télévision de rattrapage. Ce même tarif provisoire a été appliqué pour les diffusions 2011.

La forte augmentation des droits d'émission répartis (+22.1%) découle du complément versé et de l'augmentation

Répartition des droits

4 membres

des tarifs provisoires. Quelques droits restés en suspens pour des diffusions antérieures ont également été réglés.

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés intervient dans l'année qui suit les diffusions, sous la forme d'un seul versement.

3.3 Droits de gestion collective obligatoire

Oeuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2010 a été effectuée en fin d'exercice 2011, pour un total de Fr. 2'300'491.59. En raison de l'augmentation des volumes minutaires, les tarifs versés pour les programmes suisses ont baissé (-18.98% radio, -26.40% TV).

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2008, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2004.

Oeuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec SUISSIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'oeuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2010, effectuée en décembre 2011, Fr. 2'475'606.44 ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 30 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et SUISSIMAGE s'est invariablement déroulée de manière très efficace.

En outre, la SSA a procédé à un décompte complémentaire de droits pour les exploitations 2008, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2004.

En parallèle, les mêmes exploitations ont fait l'objet de versements de droits aux auteurs d'oeuvres non francophones affiliés à la SSA, la SACD et la SCAM.

3.4 Droits en provenance de sociétés étrangères

484 membres de la SSA (66 de plus qu'en 2010) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs oeuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie, de Belgique et d'Allemagne, représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 19 pays différents, soit 2 de plus qu'en 2010.

4.1 Evolution

Au 31 décembre 2011, l'effectif des membres de la société est de 2'341 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 117 nouvelles adhésions et 7 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de Mmes Lisette Adoum et Agota Kristof, et de MM. José Luis Asaresi, Jürg Bauer, Roland Berger, Gérald Chevolet, Georges Chorafas, Jean-Paul Lavanchy, Roland Petit.

4.2 Déclarations d'oeuvres

Les membres ont déclaré 1178 oeuvres au répertoire de la SSA, soit 6.9% de plus que l'an précédent. C'est le chiffre le plus important que la SSA ait enregistré.

4.3 Services aux membres

En plus de la gestion des droits, la SSA propose de nombreuses prestations à ses membres dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- fonds de secours et de solidarité
- publication trimestrielle « Papier »
- « Courriel Papier » annonçant concours, bourses etc.
- carte de membres donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage gratuit de la salle multifonction « Michel Soutter » ainsi que de la salle de conférence
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisual Number) à leurs oeuvres audiovisuelles
- service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres)

5 relations extérieures

5.1 sociétés sœurs suisses

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun : tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Au printemps 2011, www.swisscopyright.ch, le premier site internet commun aux cinq sociétés de gestion suisses, a été lancé. Son contenu vise avant tout les médias et le monde politique.

« Respect copyright », le programme de sensibilisation des adolescents, est également issu de la coopération entre les sociétés de gestion suisses. En 2011, près de 3'000 élèves fréquentant 13 écoles différentes ont pu bénéficier d'une représentation réunissant un animateur et un artiste. La version française de la brochure accompagnant cette action a paru juste avant la fin de l'année.

L'étroite collaboration entre la SSA et SUISSIMAGE s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières des directions, ainsi que des rencontres entre collaborateurs impliqués dans la gestion des droits. Les deux sociétés organisent en commun leur présence lors des festivals de Soleure et de Locarno. La collaboration s'étend également aux fonds culturels. Sur le plan international, la pratique de signature des contrats tripartites entre la SSA, SUISSIMAGE et les sociétés représentant le répertoire audiovisuel s'est poursuivie.

5.2 autres organisations suisses

La SSA est membre de nombreuses organisations suisses, parmi lesquelles il convient de mentionner la publication juridique SIC I, Le Forum suisse pour le droit de la communication, Cinébulletin, Culture EnJeu, Cinésuisse (association faîtière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel), Fonction cinéma, MEMORIAV (association chargée de préserver le patrimoine audiovisuel), SAFE (association suisse de lutte contre le piratage), Suisse Théâtre ITI (Centre Suisse de l'institut international de théâtre), ALAI Suisse (Association littéraire et artistique internationale), la Coalition suisse pour la diversité culturelle et CH-DRAMATURGIE (base de données et documentation de pièces de théâtres suisses).

SUISSECULTURE a poursuivi son engagement en faveur des créateurs, notamment à l'égard des autorités et du monde politique.

Peu avant la fin de l'année, l'insuffisance du rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat de Géraldine Savary intitulé «La Suisse a-t-elle besoin d'une loi contre le téléchar-

gement illégal de musique ?», a amené la SSA à rejoindre l'«Alliance suisse contre la piraterie sur Internet» aux côtés d'une quinzaine d'autres organisations concernées.

Membre fondateur aux côtés de SUISSIMAGE et de Swissperform, la SSA a continué de suivre les travaux de l'association «ISAN Berne», créée en 2004 ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro standardisé au plan international appelé «International Standard Audiovisual Number».

5.3 relations internationales

CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs)

La CISAC regroupe plus de 200 sociétés de droits d'auteur du monde entier et représente les divers répertoires : musique, dramatique, audiovisuel, littéraire ainsi que les arts graphiques et plastiques. La plus grande partie des sociétés s'occupent de musique, mais l'importance de l'audiovisuel a augmenté au cours des dernières années.

La SSA a participé à de nombreuses réunions et conférences :

- L'Assemblée générale de la CISAC et le sommet mondial du droit d'auteur à Bruxelles dont le thème était la création de valeur dans l'économie numérique.
- Le Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels (CIADLV)
- Les réunions du CIS (Commun Information System) dont font partie le fichier IDA (œuvres audiovisuelles et ayants droit) et le système IPI (Interested Parties Information).
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CT DLV). Lors de sa réunion annuelle, elle a jeté les bases pour les premières résolutions obligatoires concernant les sociétés gérant le répertoire dramatique, résolutions destinées à rendre la collaboration internationale plus transparente et plus efficiente. Jürg Ruchti a été confirmé à la présidence de cette commission pour un nouveau mandat de deux ans.
- La Commission juridique
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel.

ALAI (Association littéraire et artistique internationale)

La SSA était représentée aux Journées d'études 2011 de l'Alai qui ont eu lieu en juin à Dublin. Elles portaient sur le thème de l'expansion et du rétrécissement du droit d'auteur: l'assemblée a débattu de la notion d'originalité ou d'individualité de l'œuvre, nécessaire dans chaque pays pour être protégée par le droit d'auteur. Les participants ont partagé leurs positions quant aux tentatives de limiter

6 Les fonds

l'emprise du droit d'auteur par l'argument de l'atteinte aux droits de l'homme (liberté d'expression, intérêt public prépondérant, droits de la personnalité) dans la jurisprudence de l'Union Européenne ou outre-Atlantique.

SAA (Société des Auteurs Audiovisuels)

La SAA regroupe 25 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 100'000 scénaristes et réalisateurs européens. Elle a pour but de faire valoir les intérêts de ces auteurs auprès des instances de l'Union européenne. Plus concrètement, dans un livre blanc publié en février 2011, elle demande l'introduction d'un droit à rémunération inaliénable pour les utilisations en ligne en faveur des auteurs audiovisuels. Elle l'a rappelé dans le cadre de sa contribution à la suite de la publication du *Livre vert* de la DG (direction générale) Marché intérieur et services de la Commission européenne sur la distribution en ligne d'œuvres audiovisuelles dans l'UE. La SAA a fait entendre la voix des auteurs de l'audiovisuel en de nombreuses autres occasions, par exemple au sujet de la stratégie européenne visant à renforcer la propriété intellectuelle. Pour plus de détails : www.saa-authors.eu.

La SSA a participé aussi à des travaux visant l'élaboration de licences pan-européennes pour l'utilisation d'œuvres audiovisuelles en ligne.

6.1 fonds de solidarité

Il n'y a pas eu cette année d'attribution à des membres. La Commission du Fonds de solidarité a soutenu le « Comité 12a » avec un don de Fr. 10'000.-.

Le « Comité 12a », constitué dans l'urgence pour modifier l'ordonnance de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), a lutté pour les intermittents du spectacle (dont font partie de nombreux auteurs). A la suite de cette intervention, le Conseil fédéral a admis que les 60 premiers jours de leurs contrats (et non plus 30) compteraient double (art. 12a OACI) dans le calcul.

6.2 fondation de prévoyance «Fonds de secours de la ssa»

L'assemblée générale de la SSA a augmenté à 4.1% le taux attribué au Fonds de secours sur la retenue générale de 10% pour les fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de Fr. 525'238.91 (soit Fr. 575'238.91 moins la participation aux frais de la SSA de Fr. 50'000.-) a été attribuée à la fondation. Le taux de 15 % a été reconduit pour calculer les primes uniques au titre des prestations de vieillesse. Cette année, 259 auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, 5 ans de sociétariat et avoir perçu au moins Fr. 1'000.- de droits d'auteur en 2010. Dans le cadre des clauses de transition, 27 rentes ont été payées. Au 31 décembre, la fondation gérait 502 comptes nominatifs.

Le Conseil de fondation s'est réuni une fois, au mois de mai. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques et approuvé les modifications apportées au règlement, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011, afin notamment d'offrir la possibilité aux assurés de maintenir leur prévoyance jusqu'à l'âge de 70 ans au maximum et de demander que leur capital retraite soit converti en rente si celui-ci atteint au moins Frs 50'000.-.

6.3 fonds culturel

La description des actions du Fonds culturel en 2011 est publiée sous le titre « Notes du président sur l'année 2011 à la SSA » dans Papier No. 104 (printemps 2012).

Les chiffres ci-après reflètent les mouvements comptables durant l'année civile.

fonds culturel

	2010	2011
Entrées (en francs)		
Fonds culturel, solde au 1 ^{er} janvier	1 048 959.37	1 193 922.72
Attributions au 31.12 provenant de la répartition des droits	864 471.06	827 782.70
Part des droits perçus pour le domaine public	39 521.73	25 928.47
Participation de SUISSIMAGE aux frais festivals	5 700.00	239.30
Participation SUISA, frais divers	285.15	286.20
Encaissements divers	1 958.10	0.00
Sous-total	1 960 895.41	2 048 159.39
Utilisations (en francs)		
Teleproduktionfonds GmbH	100 000.00	100 000.00
Fondo FilmPlus della Svizzera italiana	-	20 000.00
Bourses scénarios de fiction et développement de documentaires	125 000.00	145 000.00
Nyon « Visions du Réel » - prix du jury Cinéma Suisse	10 000.00	5 000.00
Soleure - prix de la relève court métrage et prix du public film d'animation	16 000.00	16 000.00
Neuchâtel NIFFF - prix du meilleur court métrage fantastique suisse	3 500.00	3 500.00
Winterthur - prix du meilleur court métrage suisse	4 000.00	4 000.00
Fribourg FIFF - prix spécial du jury	3 500.00	3 500.00
Baden « Fantoche » - prix Best Swiss	3 500.00	3 500.00
Frais Soleure et frais du jury prix de la relève court métrage	2 303.00	758.75
Frais Locarno	4 346.90	2 940.25
Prix à l'écriture théâtrale et subventions à la production des pièces primées	71 000.00	46 000.00
Soutien à la commande d'écriture dramatique	-	24 600.00
Bourses pour la traduction de pièces de théâtre	18 000.00	4 000.00
Participation à «Textes-en-Scènes 2008»	-	5 000.00
Participation à «Textes-en-Scènes 2010»	24 000.00	5 000.00
Prix de l'humour	-	15 000.00
Bourses pour la création chorégraphique	35 000.00	55 999.90
Bourses musique de scène et dramatico-musicales	37 000.00	42 000.00
Indemnités et frais jurys	34 646.70	59 493.15
Participation à «Dramaturgie en chorégraphie»	15 000.00	15 000.00
Collection «Théâtre en camPoche»	38 500.26	25 345.50
Collection «Cahiers Théâtre»	160.00	0.00
Cotisation FSSTA pour CH-Dramaturgie	500.00	500.00
Subventions créations, reprises de compagnies de théâtre amateur FSSTA	2 700.00	3 300.00
Subventions, bourses, soutiens ponctuels (répertoire SSA)	37 551.00	60 001.00
Actions diverses	19 717.28	25 546.50
Frais d'impression, graphisme, traductions	2 070.90	1 588.50
Participation aux frais administratifs de la SSA	135 000.00	145 000.00
Participation aux loyers	15 000.00	20 000.00
Participation aux frais d'aménagement de la salle multifonctions «Michel Soutter»	1 233.30	300.00
Amortissements salle multifonctions	3 467.45	3 467.45
Frais de déplacements, de représentation et divers	4 275.90	3 108.00
Sous-total	766 972.69	864 449.00

Suite page 12

fonds culturel

«Textes-en-Scènes» (en francs)	2010	2011
Solde au 1 ^{er} janvier	105 216.24	114 474.62
Entrées	62 697.05	115 878.90
Utilisations	-53 438.67	-160 061.94
Solde au 31.12	114 474.62	70 291.58
Sous-total	114 474.62	70 291.58

RÉCAPITULATION		
Entrées	1 960 895.41	2 048 159.39
Utilisations	- 766 972.69	- 864 449.00
«Textes-en-Scènes»	114 474.62	70 291.58
TOTAL	1 308 397.34	1 254 001.97

Les soldes au 31.12 comprennent les engagements échelonnés du Fonds culturel depuis 2008. Certains engagements sont payés par étapes, s'étendant parfois sur plusieurs années.

7 organisation

7.1 assemblée générale

Elle s'est tenue le 25 juin 2011 au Théâtre Vidy-Lausanne. Après les rapports de Claude Champion (président) et Jean Cavalli (directeur), ce dernier a encore expliqué les raisons de devoir inclure, dans le rapport annuel 2010, une lettre du 13 mai 2011 de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (cf. PV AG 2011, art. 3a). Invitée à voter, l'assemblée accepte à l'unanimité moins 2 abstentions et 1 refus d'inclure cette lettre dans le rapport annuel 2010.

L'assemblée a ensuite approuvé à l'unanimité moins 1 refus le Rapport annuel et les comptes 2010 en suivant ainsi le rapport de l'Organe de révision puis donné décharge au Conseil d'administration et à l'Organe de révision. A l'unanimité, elle a renouvelé pour trois ans le mandat d'administrateur de Charles Lombard, vice-président. Pour remplacer au Conseil d'administration Gérald Chevrolet, Sandra Korol, Emanuelle delle Piane et Dominique de Rivaz, l'assemblée a élu à l'unanimité moins 1 refus quatre nouveaux administrateurs pour une période de trois ans (2011-2014) : Marielle Pinsard (théâtre), Emmanuelle de Riedmatten (audiovisuel), Antoine Jaccoud (audiovisuel / théâtre) et Laurent Nicolet (théâtre d'humour).

Pour l'année 2011, l'assemblée a approuvé à l'unanimité l'ajustement des taux attribués aux différents fonds de la société, soit: Fonds de prévoyance 4.1 %, Fonds de solidarité 0 %, Fonds culturel 5.9 %.

Me Philippe Zoelly, président de la Fondation Fonds de secours SSA (Fonds de prévoyance), a présenté le bilan de ce fonds en faveur des auteurs.

Avant l'apéritif et le repas, les membres et invités ont pu apprécier un extrait de la pièce «Top Dogs» d'Urs Widmer par la troupe lausannoise de théâtre amateur Théâtrophil.

7.2 conseil d'administration & commissions

(situation au 31 décembre 2011)

Claude Champion – Président	■ P ■ P
Charles Lombard – Vice-président	■ ■
Fabienne Berger	■ ■
Fulvio Bernasconi	■ ■
Louis Crelier	■ ■
Isabelle Daccord	■ P
Zoltan Horvath	■ ■
Antoine Jaccoud	■
Laurent Nicolet	■
Marielle Pinsard	■
Denis Rabaglia	■ ■
Emmanuelle de Riedmatten	■ ■
Nicolas Wadimoff	■ ■
Me Philippe Zoelly	■ P ■

Commissions

- Gestion & Juridique
- Culturelle
- Communication & Publications
- Fonds de Solidarité
- P Président(e)

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises et les commissions du conseil (Gestion & Juridique, Culturelle, Communication & Publications) ont tenu 13 séances.

Une commission spéciale en charge de définir la nouvelle ligne graphique de la SSA s'est réunie 5 fois au cours de l'année.

7.3 direction

Jusqu'au 15 septembre 2011 :

Jean Cavalli - Directeur

Jürg Ruchti - Directeur adjoint

Patrick Willy - Directeur des finances et ressources humaines

A partir du 15 novembre 2011 :

Jürg Ruchti – Directeur

Patrick Willy - Directeur des finances et ressources humaines, avec fonction de directeur adjoint

7.5 personnel

Au 31 décembre 2011, l'effectif total s'élève à 17,95 postes ou 21 personnes.

Mutations entre janvier 2011 et mars 2012 :

Brigitte Tschudin, collaboratrice au département scène, a cessé son activité après son congé maternité. Son poste a été repris par **Boris Affolter** qui a été engagé en avril 2011.

Benjamin Hoewler a commencé son activité en septembre 2011. Il avait déjà travaillé à la SSA d'août 1996 à juillet 1999. En décembre, il a été nommé par le Conseil d'administration cadre et responsable du service Informatique.

Andrea Matter a été engagée en mars 2012 pour renforcer le service juridique.

7.6 organe de révision

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève

(au 1.03.2012)

Boris AFFOLTER	département scène
Ricardo ALMEIDA	départements finances et scène
Madeleine BACHELET	département audiovisuel
Patricia BEAUVERD	département scène
Marinella BERTELLI	département audiovisuel
Carlo CAPOZZI	responsable du département audiovisuel coordination documentation pour les membres, site internet et publicité
Lara CIURLIA	affaires culturelles, salle Michel Soutter et dépôts de manuscrits
Olivia DUMONT	réception, administration générale et comptabilité
Marie GENTON	départements audiovisuel et membres
Sandra GERBER	responsable du service juridique
Jolanda HERRADI	déléguée aux affaires culturelles
Benjamin HOEWLER	responsable du service informatique
Stefanie HUAPAYA	départements scène et finances
Nathalie JAYET	bulletins d'information et département audiovisuel
Simone LIENHARD	département audiovisuel
Andrea MATTER	service juridique
Geneviève NOSEDA	secrétariat de direction, administration générale et secrétariat ressources humaines
Jürg RUCHTI	directeur
Tiziana TRAVERSO	département scène
Elodie VOLERY	responsable du département scène
Patrick WILLY	directeur des finances et ressources humaines, avec fonction de directeur adjoint Fonds de Secours de la SSA



Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale ordinaire des Associés

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Associés,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 7 mars 2012

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.

Hubert ROLLE
Expert-réviseur agréé

Jean-Charles VITALI
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes

Comptes annuels comprenant :

- Bilan au 31 décembre 2011 d'un total actif de Fr. 15'675'600.76
- Compte de profits et pertes présentant un bénéfice de Fr. 185.48
- Annexe au bilan au 31 décembre 2011

9 bilan & comptes

9.1 bilan au 31 décembre 2011

ACTIF (en francs)	2010	2011
Banques et placements	13 915 777.27	13 467 236.32
Compte postal	21 914.70	35 374.70
Caisse	550.30	1 651.20
Impôt anticipé	31 437.14	31 202.22
Débiteurs	1 573 740.32	1 687 286.10
Actifs transitoires	100 610.96	138 878.86
Actifs circulants	15 644 030.69	15 361 629.40
Mobilier et agencement de bureau	588 514.04	607 187.09
Fonds d'amortissement	-498 343.65	-526 480.40
Machines de bureau	177 978.60	177 978.60
Fonds d'amortissement	-165 900.15	-175 343.65
Aménagement salle multi-fonctions	124 897.75	124 897.75
Fonds d'amortissement	-117 912.25	-121 379.70
Ordinateurs	180 321.65	171 668.65
Fonds d'amortissement	-150 650.05	-142 664.00
Logiciels	743 791.98	785 084.18
Fonds d'amortissement	-549 402.86	-621 230.61
Design, identité visuelle	0.00	11 566.80
Fonds d'amortissement	0.00	-2 313.35
Participation	25 000.00	25 000.00
Immobilisations	358 295.06	313 971.36
TOTAL DE L'ACTIF	16 002 325.75	15 675 600.76

PASSIF (en francs)	2010	2011
Droits à répartir	13 862 119.61	13 258 248.53
C/c Fonds de secours SSA	440 968.88	525 238.91
Passifs transitoires	96 226.94	353 949.99
Fonds étrangers	14 399 315.43	14 137 437.43
Fonds de solidarité	165 773.80	158 273.80
Fonds culturel	1 308 397.34	1 254 001.97
Réserve pour droits à répartir	117 102.30	113 965.20
Bénéfice reporté	11 452.93	11 736.88
Bénéfice de l'exercice	283.95	185.48
Fonds propres	1 603 010.32	1 538 163.33
TOTAL DU PASSIF	16 002 325.75	15 675 600.76

bilan & comptes

9.2 compte de profits et pertes de l'exercice 2011

PRODUITS (en francs)	2010	2011
Commissions sur la perception des droits:		
- de représentation scène	686 636.50	674 735.25
- d'émission	1 436 519.02	1 457 949.70
- de gestion collective obligatoire	1 070 521.85	1 297 389.23
- divers	13 550.89	10 863.16
Participation du Fonds culturel au frais de la SSA	153 467.45	168 467.45
Produits financiers	89 963.31	80 683.44
Recettes diverses	66 484.30	103 794.18
Dissolution provision pour perte sur débiteur ISAN	7 000.00	10 000.00
Total des produits	3 524 143.32	3 803 882.41
CHARGES (en francs)		
Frais de gestion, honoraires et frais informatique	538 105.60	462 016.36
Frais assemblée générale et Conseil d'Administration	267 248.75	296 835.77
Salaires et charges sociales	2 146 228.85	2 481 069.10
Loyers et charges d'entretien	330 899.30	328 955.30
Frais divers de bureau	94 540.12	94 570.25
Amortissements	146 836.75	140 250.15
Total des charges	3 523 859.37	3 803 696.93
BENEFICE DE L'EXERCICE	283.95	185.48

9.3 ANNEXE

(en francs)	2010	2011
Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles		
- Mobilier et machines de bureau	905 000.-	935 000.-
- Ordinateurs et logiciels	186 000.-	220 000.-
Caution bancaire en faveur de tiers	27 000.-	27 000.-
Participation		
- Participation de 1/3 du capital de l'association ISAN Berne, Berne	25 000.-	25 000.-

Gestion des risques

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée par le Conseil d'Administration.

Modification dans la présentation des états financiers

Les chiffres de 2010 ont été retraités afin d'inclure au poste «Frais assemblée générale et Conseil Administration» les charges sociales relatives aux indemnités des présidents et des membres du Conseil d'Administration qui étaient auparavant intégrées au poste «Salaires et charges sociales». Le montant du retraitement est de Fr. 21'246.10.

commentaires de la direction

9.4 profits et pertes

Produits Les commissions sur droits ont augmenté de Fr. 233'709.- (+7.29%). Dans les recettes diverses, nous constatons une augmentation due à une participation extraordinaire aux excédents d'assurances de Fr. 37'905.-. Par ailleurs, les intérêts bancaires baissent (-10.32 %), compte tenu de l'évolution des taux et en application d'une politique très prudente de placements financiers pour l'argent des droits à répartir. Les participations du Fonds culturel et du Fonds de secours aux frais administratifs généraux ont augmenté. Enfin, un deuxième remboursement partiel de Fr. 10'000.- du prêt accordé à l'association ISAN Berne permet de procéder à une dissolution de la provision constituée au cours des exercices précédents,

Charges Au total, les charges ont augmenté de 7.94%, principalement en raison de l'augmentation du poste «Salaires et charges sociales» (cf. détails ci-dessous).

Frais de gestion, honoraires et frais informatiques

Ce poste baisse globalement de Fr. 76'089.- (-14.14%). Alors que les frais de déplacement et de représentation ont baissé, le développement des nouvelles publicités communes avec SUISSIMAGE a provoqué une augmentation. Aucun dossier thématique « Papier thema » n'ayant été publié en 2011, les frais relatifs au bulletin d'information ont considérablement baissé. Les cotisations internationales ainsi que les frais de relations publiques ont connu une diminution plus modérée. L'éventuelle perte sur le prêt à l'association ISAN Berne ayant été intégralement provisionnée à fin 2010, l'exercice 2011 ne comporte plus de dotation à cet effet (elle était de Fr. 28'200.- en 2010). Les honoraires ont diminué de 5.82% alors que les frais informatiques sont restés identiques. Pour la maintenance de son infrastructure informatique, la SSA a poursuivi sa collaboration avec la société Exel Informatique S.A. sous la forme d'un contrat de délégation de ressources annuel.

Frais de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et mandats

Le poste a augmenté de 11.07%. Cette variation est due à l'augmentation de l'indemnité du président du Conseil d'administration (+Fr. 7'200.-) et principalement aux indemnités de présence des membres du Conseil d'Administration aux séances extraordinaires tenues en raison de la surveillance et de l'organisation de la direction (+Fr. 15'890.-), s'ajoutent à ces montants une augmentation des charges sociales (Fr. +4'309.80).

Pour la présidence du Conseil d'Administration et de la commission culturelle, une rémunération forfaitaire annuelle brute de Fr. 81'600.- a été versée, dans laquelle les indemnités de réunion sont comprises. La présidente de la commission de communication est indemnisée par un forfait annuel brut de Fr. 16'800.- (les indemnités pour les réunions du conseil d'administration sont versées en sus).

Les autres indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à Fr. 86'420.- (montant net). Les indemnités nettes pour les réunions sont les suivantes : Fr. 450.- la demi-journée, Fr. 600.- la journée complète.

Les assurances sociales à la charge de la SSA représentent Fr. 25'555.90.

La légère augmentation des frais de déplacement a été compensée par une baisse des frais de l'Assemblée générale.

Salaires et charges sociales

Le salaire brut du directeur sortant s'est élevé à Fr. 194'756.25 pour la période du 1^{er} janvier au 15 septembre 2011, date de la décision d'un commun accord de mettre un terme à la collaboration. Le coût salarial supplémentaire lié au terme de cette collaboration s'élève à Fr. 286'406.25 et pour les assurances sociales à Fr. 79'081.25, ce qui représente un coût total supplémentaire de Fr. 365'487.50.

Le salaire brut du nouveau directeur, nommé le 15 novembre 2011, s'est élevé à Fr. 58'227.40. Ce montant comprend également la période de direction par intérim du 15 septembre 2011 au 15 novembre 2011.

Pour l'année 2011, la rémunération brute totale de la Direction (3 personnes puis 2 personnes) s'est élevée à Fr. 538'489.25. Pour 2012, la rémunération brute totale de la Direction (2 personnes) est budgétée à Fr. 362'000.-.

Le coût total de la prévoyance professionnelle 2011 a été de Fr. 340'494.05 dont Fr. 101'937.10 à la charge des salariés. La part du coût de la prévoyance pris en charge par la société est de 70.06%.

Globalement, le poste « salaires et charges sociales » a augmenté de Fr. 334'840.- (+15.6%).

Amortissements

Au total, les amortissements sont en diminution de 4.49% ce qui est dû essentiellement à l'informatique (hardware) et aux machines de bureau. Les montants de l'amortissement des logiciels spécifiques pour la gestion de droits d'auteur restent stables. Fr. 3'172.- représentent les premiers amortissements concernant le développement de la nouvelle identité visuelle et du nouveau site internet. L'investissement total pour la rénovation du logo, de la ligne graphique et des sites Internet a été budgété à Fr. 90'000.-.

L'amortissement est comptabilisé de la manière suivante:

- Mobilier et agencement du bureau sur une période de 8 ans
- Machines de bureau sur une période de 5 ans
- Ordinateurs et logiciels généraux sur une période de 3 ans
- Logiciels spécifiques pour la SSA sur une période de 5 ans
- Développement du site internet sur une période de 5 ans
- Développement de la nouvelle identité visuelle sur une période de 5 ans

Impressum

Délai rédactionnel

1^{er} avril 2012

Rédaction

Jürg Ruchti
Patrick Willy
Claude Champion
Jolanda Herradi

Traduction allemande

Nicole Carnal
Jolanda Herradi

Graphisme

Dizain, Eric Sommer, Lausanne

Impression

Presses Centrales Lausanne SA

Société Suisse des Auteurs, société coopérative

Rue Centrale 12-14
Case postale 7463
CH-1002 Lausanne
Tél. +41 21 313 44 55
Fax +41 21 313 44 56
info@ssa.ch
www.ssa.ch